

ARRÊTÉ n° 2025-064 Portant modification de la délégation de signature

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE GRAND OUEST NORMANDIE

Le Président de l'Université de Caen Normandie

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 713-9, R. 719-51 à R. 719-112,
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie ;
Vu les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) Grand Ouest Normandie de l'Université de Caen Normandie ;
Vu la délibération N°2024-89 du conseil d'administration du 2 décembre 2024 relative à l'élection du président de l'Université ;
Vu l'élection de Madame Carine TRAVERT en qualité de Directrice de l'IUT Grand Ouest Normandie de l'Université de Caen Normandie, à compter du 19 décembre 2024 ;
Vu les arrêtés de nomination des Directeurs délégués des pôles de Caen, de Cherbourg-en-Cotentin et d'Alençon de l'IUT Grand Ouest Normandie du 30 janvier 2025 ;
Considérant la démission de M. François SICHEL, Directeur du Laboratoire ABTE, à compter du 1^{er} juin 2025 ;
Considérant que pour une bonne administration de l'Université, il convient d'accorder une délégation de signatures aux deux directeurs adjoints du laboratoire, Nathalie DESMASURES et Jérôme LEDAUPHIN ;

ARRÊTE

Article 1

L'article 2.5 de l'arrêté du président de l'Université n°2025-50 portant délégation de signature en date du 1^{er} avril 2025 est remplacé par les dispositions suivantes :

« **2.5** – En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Carine TRAVERT, Cédric LAUNAY, Jun CHEN, Patrice GUILLERM, Alexandre CANO, Luc RUEL et Sabine MIRALLES, et **dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur du laboratoire EA 4651 – Aliments bioprocédés toxicologie environnements (ABTE)**, délégation est donnée à **Monsieur Jérôme LEDAUPHIN**, Directeur adjoint du laboratoire, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, les actes, décisions et documents suivants :

- Les engagements de dépenses inférieurs ou égaux à 4 000 € HT, après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables, notamment celles relatives aux marchés publics ;
- Les ordres de mission ponctuels, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels placés sous son autorité, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie DESMASURES, la délégation est exercée par **Madame Nathalie DESMASURES**, Directeur adjoint du même laboratoire. »

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté du président de l'Université portant délégation de signature à l'IUT Grand Ouest Normandie en date du 1^{er} avril 2025 demeurent inchangées.

Article 3

L'arrêté est publié sur le site internet de l'Université et transmis à la Rectrice, Chancelière des universités.

La délégation prend effet à compter du 2 juin 2025.

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 2 juin 2025,
Le Président de l'Université,



Adou
Lamri ADOUI

27 JUIN 2025

Publié et Transmis au Rectorat le

Le présent arrêté peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>